



AD MAJOREM PROPRIAE GLORIAM

EMPIRE DE LA BASSE CHESNAIE

Décret impérial N°2022-01 du 03 Janvier 2022

Vu la Constitution du 2 décembre 1996,

Considérant qu'il convient de désigner l'année 2022,

Considérant le prestige que doit assurer l'Empire face au monde,

Nous, Empereur de la Basse Chesnaie, Roi des Glénan, par la grâce de Dieu, décrète et décrétons :

Article premier

L'année 2022 est désignée « Année de l'Or et de la Rose »

Frank-Marc

Imperator et Rex

